

Schéma(s) unifilaire(s) : 1

Plans des installations de sécurité et/ou des installations critiques : 0

Plan(s) de position : 1

Liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile : 0

Liste des installations de sécurité et/ou critiques : 0

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique des parties communes d'un ensemble résidentiel à basse tension et à très basse tension suivant les prescriptions du RGIE Livre 1 (AR 08/09/2019).

1. Identification

Adresse de l'installation (Parties communes d'un ensemble résidentiel) : Develop SA, 36 Chemin des Dechargez, 5270 Flondeville

Propriétaire/exploitant/gestionnaire : SA DEVELOP 9 Avenue Cardinal Mercier 5000 Namur

Responsable de l'exécution des travaux : Brasseur J Ets

Compteur : n°:

TVA : BE0418421575

EAN : 541449045005604870

2. Branchement

Tension de service : Mono 230V

Protection branchement : Existante de 40A

Alimentation tableau principal : XGB - 4x10mm²

Interrupteur général : 40A / 200m A - type A

Cachet GRD : ORES

3. Prise de terre, circuits, protections

Type de prise de terre : Boucle(s) de terre

Nombre de tableau	Dénomination	Nombre de circuits
1	TD1	4
2	TD2	7

4. Description

Installation datant d'après le 01/06/2020 et d'avant le 01/06/2023

Voir plan(s) et/ou schéma(s) en annexe.

5. Contrôle

Type de contrôle : Chapitre 6.4. Contrôle de conformité avant mise en usage.

Base : Sous-section 4.2.4.4.e. Protection contre les chocs électriques par contacts indirects dans les installations non-domestiques. Parties communes d'un ensemble résidentiel.

Référence : Chapitre 6.4.4. Protection contre les chocs électriques par contacts indirects dans les installations non-domestiques. Parties communes d'un ensemble résidentiel

Résistance de dispersion de la prise de terre : 4Ω

Isolation général : 10MΩ

- Adéquation entre les dispositifs de protection différentiels et la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités et les sections des circuits qu'ils protègent
- Correspondance des schémas à l'installation
- Etat du matériel d'installation fixe
- Contacts directs et indirects
- Fonctionnement des dispositifs de protection différentiels sur toute leur durée de vie
- Boucles de défaut et raccordement correct des dispositifs de protection différentiel
- Continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs de protection

6. Infractions/Observations

Inf/Obs

Article réf.

Néant

Infraction(s) – Observation(s)

7. Conclusions

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

La nouvelle installation est conforme aux prescriptions du RGIE Livre 1.

Le dispositif de protection différentiel a été vérifié

Les schémas ont été vus

Le prochain contrôle est à effectuer avant le : 06/11/2029

8. Conseils (Rappel des prescriptions réglementaires)

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier. Il y a lieu d'ajouter immédiatement la Circulaire Publique Fédérale sur l'annexe 1 de l'RGIE. Directives Fédérales Electriques de l'inst. accident survenant aux personnes et aux biens, directement ou indirectement, à la création de l'électricité et au maintien en service de l'installation; lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

POUVOIR. MIDIDILLI. FWDWIK
Date d'émission : 12/11/2024

Date : 12/11/2024

VISé.

 **Enercetec**
0872/066133